



Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil Municipal de la Municipalité du Canton de Pottion

Initiales du maire
Initiales du Sec.- Trés.

Procès verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal du Canton de Pottion dûment convoquée pour y être tenue le **13 janvier 2014** à 18 heures à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville. La séance débute à 18 heures.

Sont présents, le Maire Louis Veillon, les Conseillères Diane Rypinski Marcoux et Edith Smeesters, les Conseillers André Ducharme, Michel Daigneault, Pierre Pouliot et Michael Laplume.

La séance est présidée par Monsieur le Maire. Le Directeur général secrétaire trésorier, Thierry Roger, est également présent et agit comme secrétaire d'assemblée.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET PRÉSENCES

Le Maire Louis Veillon constate que tous ont renoncé à l'avis de convocation par écrit et que, tous les membres étant présent, il y a quorum; il déclare la session ouverte.

2014 01 01

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **Michel Daigneault**
et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ORDRE DU JOUR de la séance extraordinaire du 13 janvier 2014

1. Ouverture de la séance extraordinaire et présences;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Présentation et discussion des prévisions budgétaires et du plan triennal d'immobilisations;
5. Période de questions ne portant que sur les prévisions budgétaires 2014;
6. Fermeture de la séance.

Adoptée.

3- PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Le Directeur général secrétaire trésorier fait une brève présentation des prévisions budgétaires pour l'année financière 2014 et du programme triennal d'immobilisations pour 2014-2015-2016.

2014 01 02

3.1 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Il est proposé par **Diane Rypinski Marcoux**
et résolu

D'ADOPTER les prévisions budgétaires pour l'année 2014 et le programme triennal

Annexe

Initiales du maire ----- -----
Initiales du Sec.- Trés.

d'immobilisations pour l'année 2014-2015-2016, telles que présentées et dont copie est jointe en annexe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée.

(Pierre Pouliot s'oppose à cause du montant prévu dans le budget pour les garderies; le Maire vote pour)

4- **PÉRIODE DE QUESTION**

5- **FERMETURE DE LA SÉANCE**

**Il est proposé par Michael Laplume
et résolu que l'assemblée soit levée à 18h30.**

Respectueusement soumis,

Louis Veillon,
Maire

Thierry Roger,
Directeur général secrétaire trésorier

Je, Louis Veillon, Maire de la Municipalité du Canton de Potton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.